

RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE

B1V - B2V - BC - BR - HOV

CHARGE DE TRAVAUX, DE CONSIGNATION ET D'INTERVENTIONS ELECTRIQUES

Objectifs

- Permettre aux personnels habilités de se maintenir au niveau sur les risques électriques par rapport à l'évolution de la nouvelle norme UTE NFC 18-510 décret n°2010-1118.

Public concerné

Personnel ayant déjà une formation initiale aux risques électriques – La CARSAT et l'INRS préconisent un recyclage tous les 3 ans

Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

- Parler, lire et écrire français
- Etre apte au travail dans son activité professionnelle

Accès des personnes en situation de handicap :

- Sur demande (contact de notre référent handicap).

Durée de la Formation : 1,5 jours, soit 11 heures de formation

Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement, de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- La formation sera assurée par un formateur, spécialiste technique et pédagogique.
- Formation théorique et participative axée sur l'échange «formateur-professionnels».
- Études de cas pratiques en salle.
- Remise d'un fascicule support de travail et de ressources réglementaires.
- L'organisation de la journée ainsi que l'application des règles de sécurité seront assurées par le formateur.
- La signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur permettra le suivi de l'exécution de la formation.
- L'évaluation des acquis de la formation sera réalisée par un QCM et un cas pratique en fin de formation.

CONTENU PEDAGOGIQUE

➔ PARTIE THEORIQUE

1. Statistiques des accidents de travail et d'origines électriques
2. Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
3. Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissances des matériels
4. Zones d'environnement et leurs limites
5. Habilitations : principe, symbole, limites et formalisation
6. Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
7. Analyse des risques et mise en œuvre des principaux généraux de prévention contact direct/indirect
8. Mise en sécurité d'un circuit : consignation, mise hors tension, VAT, mise hors de portée
9. Equipements de protection collective individuelle : identifier, vérifier, utiliser
10. Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
11. Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension, avec ou sans voisinage
12. Mesure de prévention à appliquer lors de travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler
13. Limites des habilitations BR
14. Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
15. Documents applicables lors d'une intervention ou d'un travail : autorisation de travail, attestation de consignation
16. Etapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte.

➔ PARTIE PRATIQUE

- Travaux pratiques sur installations basses tension types : domestique, tertiaire.



Pour la partie pratique, le stagiaire devra avoir ses équipements de protection individuelle (à minima écran facial, gants isolants, dispositif de vérification d'absence de tension VAT).